

Consignes de Sécurité

Chaudronnerie - Covid-19_A

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19

Le non respect des consignes sera sanctionné

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise : on se salue de loin.
- Privilégier une arrivée et un départ en tenue de travail ; accès restreint aux vestiaires.
- Hors responsable de service, il est interdit de « faire le tour » pour dire bonjour.
- Aucune personnes extérieures ne sont autorisées sur site hors accord express d'un responsable.
- Distance de sécurité d'un mètre minimum entre collègues. **A défaut, port du masque obligatoire.**
- Lavage des mains **régulier** à l'eau et au savon (à défaut utiliser les gels hydroalcooliques à disposition)
- En plus des consignes de distanciation:
 - **Le port d'un EPI (visière ou masque) sur son lieu de travail reste conseillé. Mais, il est toléré le non-port si la personne est seule et isolée à son poste de travail.**
 - **En cas de mouvement hors de son poste ou de coactivité sur un chantier, le port d'un EPI est obligatoire.**
- Particularités : privilégier le travail individuel dans les box afin de limiter les interventions générant de la coactivité.
- Désinfection du poste de travail à intervalles réguliers notamment à la prise de poste et en fin de poste (l'entreprise met à disposition des produits désinfectants)
- Limiter le prêt de matériel (outils, moyens portatifs) à la stricte nécessité sous condition de nettoyage et de désinfection.
- Tous les dispositifs de commandes des moyens de levage (pont), les engins de levage (chariot, tire palettes) devront être nettoyés et désinfectés après chaque utilisateur.
- Afin de limiter au maximum les déplacements interservices (ex. magasin, SAV, électrique) un travail préparatoire sera programmé par le responsable. Mise à disposition d'un chariot, palette dans une zone dédiée devant chaque box par commande.
- Réfectoire Chaudronnerie : maximum 4 personnes en suivant les consignes strictes relatives à la fiche réfectoire.
- Pour le chargement/déchargement (suivre les consignes spécifiques)
- Les distributeurs de boissons et de confiseries, les machines à café sont provisoirement consignés. **Il est demandé à chacun d'amener sa bouteille d'eau même si, la fontaine à eau est fonctionnelle avec procédure de désinfection à chaque utilisation.**